



ASSOCIATION DES DIRECTRICES
ET DIRECTEURS DE PRODUCTION

Paris, le 12 décembre 2023

**Communiqué dans le cadre des échanges en cours
concernant la revalorisation des salaires de l'audiovisuel**

Le Bureau de l'ADP (Association des Directrices et Directeurs de Production) s'est réuni à la suite des échanges en cours sur la revalorisation des salaires de l'audiovisuel.

Conscient des difficultés que nous, techniciens-nes, rencontrons tous-tes sous le double effet de la réforme du chômage intervenue il y a quelques années (carences accrues) et de l'inflation qui entraîne un décrochage du pouvoir d'achat, conscient de l'incohérence d'un écart entre les grilles audiovisuelle et cinéma alors que, en fiction, le travail est rigoureusement le même,

Le Bureau de l'ADP souhaite affirmer son entier attachement à l'importance des négociations en cours et à la nécessité d'un rattrapage juste et équitable des salaires des grilles de l'audiovisuel.

Cependant, nous souhaitons aussi insister sur l'importance à accorder aux conditions de travail, corollaire indispensable aux échanges interprofessionnels en cours.

Notre préoccupation est d'avoir les moyens de fabriquer une œuvre (film de plateforme, téléfilm, série, documentaire...) correspondant aux ambitions d'un scénario, d'un-e réalisateur-riche et d'un-e producteur-ice tout en garantissant le respect des conditions de travail telles que définies par la convention collective.

Ces dernières années, cette tâche est rendue de plus en plus délicate en raison de l'inadéquation entre l'exigence des scénarii validés et les moyens attribués.

De même, le processus de décision, de validation, ou la livraison tardive des scénarii amènent à des préparations de plus en plus courtes et denses au regard des objectifs recherchés, avec un impact certain sur l'organisation du travail des salariés-es et sur leur charge mentale. Et souvent sans moyen de pouvoir recourir à des ressources humaines supplémentaires pour pallier ces délais raccourcis.

Il nous semble important de souligner que ce constat intervient à un moment où les plateformes sont de plus en plus à l'origine des productions audiovisuelles en France, de manière directe ou indirecte.

Il en va de notre responsabilité collective de pouvoir aussi défendre, sur les plateaux, le bien-être et la sécurité des équipes.

Engager de telles discussions ne peut s'envisager qu'avec tous les acteurs de la production audiovisuelle et nous appelons de nos vœux que la position que nous défendons puisse être relayée par les Syndicats de Producteurs auprès des Diffuseurs.

Le Bureau de l'ADP